

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2011

Mairie de Saint-Clair

L'an deux mil onze et le vingt deux du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieux habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, DUMAS C, POTIN C et VALLA-BEGOT C.
Ms GRENIER J, TARDY G, SABATIER R, SAUVAYRE G, ROUX JF, LARGERON J, SPEISSMANN JP, MILLOT P, GIRARD R, CELETTE R.

ABSENT EXCUSE : M. MOUSTIER P donne pouvoir à M. SPEISSMANN JP

Secrétaire de séance : Mme CHAPUIS C.

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un nouveau point relatif à une convention de gestion d'un secteur « ados » entre la commune de Saint-Clair et l'association « Arc-en-Ciel », accepté à l'unanimité.

1. Enfouissement réseaux au lieudit Combes

L'appel d'offres s'est avéré infructueux faute de réponse, une nouvelle consultation sera entreprise.

2. Construction murs à Combes

Le marché est approuvé, il est attribué à l'entreprise Mathevet, il consiste à rectifier deux murs et à écorner l'ancienne maison Debard, afin de faciliter la circulation dans le hameau de Combes.

3. Attribution marché PLU avec la communauté de communes du bassin d'Annonay

L'appel d'offres est fait par la communauté de communes du bassin d'Annonay, il restera à la charge de la commune environ 7 000 €.

4. Cession de terrain à la zone artisanale « Les Massas »

Une petite parcelle à l'intérieur de la zone de Massas est propriété de la commune, le conseil autorise le maire à signer la vente de celle-ci lorsqu'un acquéreur aura été trouvé par la C.C.B.A.

5. SDE 07 : Avant – projet sommaire enfouissement réseau entrée sud du village

Monsieur le Maire explique que la commune a fait une demande au SDE07, pour l'enfouissement du réseau à l'entrée sud du village. Le SDE07 a réalisé un avant-projet sommaire qui comporte :

- les travaux d'enfouissement du réseau électrique

- les travaux d'infrastructures d'éclairage public
- les travaux d'enfouissement du réseau Télécom

sur la base de ses estimations qui seront précisées lors des études techniques, le coût total de l'opération s'élèverait à 191 863,31 € T.T.C.

La part de la commune pour l'enfouissement du réseau électrique serait de 59 899,34 € (soit 50% du montant H.T.) payable au SDE07 sur 10 ans.

Sur la part éclairage public qui est de 20 600,43 € la commune pourrait solliciter du SDE07 une subvention à hauteur de 8 612,22 € ;

Sur la part Télécom qui est de 27 983,65 € la commune pourrait solliciter du SDE07 une subvention d'un montant de 6 040,43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avant-projet.

6. Acte administratif

Monsieur le Maire explique que plusieurs régularisations de voirie publique communale sont à réaliser sur la commune. Il convient de prendre une délibération autorisant toutes les régularisations sur la commune de Saint-Clair à titre gratuit, pour que la commune puisse dresser des actes administratifs pour chaque parcelle concernée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme à signer tous les actes administratifs nécessaires à la régularisation de la voirie publique communale, ainsi que tout document s'y rapportant.

7. Autorisation d'utilisation du cadastre par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les différents services de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay souhaitent utiliser les fonds de plan du cadastre numérisé de chacune des communes dans le cadre des compétences générales de la communauté de communes afin de faciliter leur travail. En effet, à ce jour, ils doivent demander des extraits cadastraux version papier qu'il est difficile ensuite d'exploiter efficacement.

La CNIL a autorisé l'accès direct au traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités locales ou leurs groupements à des fins de gestion de l'urbanisme (études foncières d'aménagements, travaux de voirie...) ou du service public de l'assainissement.

Il convient donc d'autoriser la mise à disposition de la communauté de Communes du Bassin d'Annonay, les fichiers cadastraux de la commune de Saint-Clair pour leur utilisation dans le cadre de l'exercice des compétences générales de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la mise à disposition de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay des fichiers cadastraux de la commune de Saint-Clair pour leur utilisation dans le cadre de l'exercice des compétences générales de l'EPCI. Et charge Monsieur le Maire de signer tout document utile.

8. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'ardèche

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec le centre de gestion de l'ardèche. Cette convention organise la participation financière de la commune pour le contrôle des dossiers CNRACL (retraite), que nous transmettons au centre de gestion, mais aussi un soutien dans le cadre de la reprise d'antériorité des services des agents affiliés à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de cette convention.

9. Cession de terrain – Monsieur Georges Tardy

Monsieur le Maire explique que la commune conformément à un accord signé en 2003, en collaboration avec la communauté de communes du bassin d'Annonay a élargie la voie communale n°119 au lieudit Gourdan, pour cela la commune a du prendre 600 m2 de la parcelle n°299 appartenant à Monsieur Georges Tardy au prix de 1,50 € le m2.

Il convient de régulariser cette vente en rédigeant l'acte administratif et en émettant un mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme à signer l'acte administratif et autorise le Maire à émettre le mandat.

10. Convention de gestion d'un secteur « ados » entre les communes de Boulieu, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Clair, Savas et l'association l'arc en ciel

Monsieur Joël Grenier explique qu'il convient de signer une convention pour le secteur « ados » entre la commune de Saint-Clair et l'association l'arc en ciel porteur du projet.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

11. Questions diverses

- Remerciements à Madame et Monsieur Gérard Savoye pour le prêt de son terrain à l'occasion du fougot
- Le défibrillateur a été réceptionné
- Les parents de deux enfants scolarisés à Saint-Clair demandent une dérogation pour poursuivre leur scolarité à Saint-Clair suite à un déménagement, accordé à l'unanimité.
- Célébration du 19 mars : Cérémonie à Savas le 19 mars 2011 à 18 heures dépôt de gerbes, à 18 heures 30 messe en mémoire des anciens combattants puis verre de l'amitié.
- Pour répondre aux sollicitations de plusieurs candidatures, pour des travaux en période estivale, il est décidé qu'aucune embauche pour la période de l'été ne sera faite.
- Tableau des permanences des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011
- Conférence « la science mène l'enquête » le vendredi 11 mars 2011 à 20 heures à la salle communale
- Commission finances : lundi 14 mars 2011 à 15 heures
- Isolation de la salle des associations
- Pascal MILLOT présente le projet de randonnée pédestre et VTT de l'amicale laïque de l'école Saint-Exupéry de Boulieu. Le conseil municipal donne son accord pour cette manifestation « la bonloculienne ».
- En complément à la délibération du 11 octobre 2010 relative à la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, il est proposé de désigner comme membre titulaire Joël GRENIER et comme membre suppléant Robert CELETTE.

Prochain conseil municipal : le jeudi 14 avril 2011

La séance est levée à 22 heures 10.